

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	8
- votants	11
- absents	5

Date de convocation :

**24 août 2023**

Date d'affichage :

**24 août 2023**

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le

ID : 005-210501458-20230831-065\_2023-DE

Berger  
Levrault

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

**Séance du 31 août 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Eloïse RIBAIL

**Absents et représentés** : Josiane ARNOUX (a donné pouvoir à Michel PRETI) - Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) - Déborah BELIN (a donné pouvoir à Thierry BAUD)

**Absentes** : Isabelle DE COLOMBEL – Caroline DANGEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

### DELIBERATION N°065/2023 : ACHAT D'UNE PATINOIRE D'OCCASION

Le Maire rappelle la délibération n°031/2023 du 13 avril 2023 par laquelle le conseil municipal a décidé de remplacer la patinoire à condition d'obtenir les financements nécessaires. Le Département et la Région avaient alors été sollicités. La Région a accordé une aide financière d'un montant de 18 000€.

Le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à signer l'offre de la ville d'Embrun, comprenant une patinoire et l'ensemble du matériel lié à cet équipement (patins, racks, matériels pédagogiques, affuteuse, surfaceuse), pour un montant 45 000€ TTC.

**Le conseil municipal délibère et décide :**

- ↳ **D'AUTORISER** le Maire à signer l'offre de prix de la ville d'Embrun pour l'achat d'une patinoire d'occasion et de divers matériels, d'un montant total de 45 000€ TTC

La dépense est inscrite au chapitre 21 du budget communal 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du **07 SEP. 2023**

